



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 7 mai 2019 à 18 h 30
Salle du conseil de la mairie d'arrondissement situé au 405, avenue Ogilvy**

PRÉSENCES :

Giuliana FUMAGALLI, Mairesse d'arrondissement
Rosannie FILATO, Conseillère de la ville - district de Villeray
Sylvain OUELLET, Conseiller de la ville - district de François-Perrault
Mary DEROS, Conseillère de la ville - district de Parc-Extension
Josué CORVIL, Conseiller de la ville - district de Saint-Michel

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Stéphane CHÉNIER, Directeur d'arrondissement
Madame Brigitte BEAUDREAU, Directrice des services administratifs et du greffe
Madame Nathalie VAILLANCOURT, Directrice culture/sports/loisirs/dév. social
Monsieur Michel JOBIN, Directeur des travaux publics
Monsieur Jocelyn JOBIDON, Directeur du développement du territoire
Madame Michèle ST-ONGE, Commandante du PDQ 31
Monsieur Jean-Sébastien MARCOTTE, Commandant du PDQ 30
Madame Lyne DESLAURIERS, Secrétaire d'arrondissement
Madame Diane MONGEAU, Secrétaire d'arrondissement substitut

10.01 - Ouverture de la séance

La mairesse d'arrondissement déclare la séance ouverte à 18 h 40.

10.02 - Présentation

Aucune présentation n'est faite.

CA19 14 0106

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement, tel que proposé.

Adopté à l'unanimité.

10.03

CA19 14 0107**Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 2 avril 2019, à 18 h 30**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

d'adopter et de signer le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 2 avril 2019, à 18 h 30.

Adopté à l'unanimité.

10.04

10.05 - Annonces et dépôt de documents par le conseil d'arrondissement

La mairesse d'arrondissement, Giuliana Fumagalli, parle d'une publicité annonçant la mise en vente d'un immeuble de 39 condos de luxe situé au 925-935, rue Beaumont. Elle mentionne que la « stratégie 20/20/20 », soit le nouveau projet d'inclusion qui obligerait les promoteurs immobiliers à créer des logements sociaux, abordables et familiaux devrait entrer en vigueur en 2021. Elle invite les citoyens à la consultation publique de l'Office de consultation publique de Montréal sur ce sujet qui aura lieu à l'automne 2019. Elle parle d'un plan d'action à venir d'ici l'automne 2019 sur des mesures pour favoriser les logements sociaux et communautaires notamment visant l'établissement d'un projet-pilote sur un registre des loyers et le dépôt d'un règlement pour contrer les airbnb. Elle mentionne également qu'une autre option pourrait être de rendre les séances du comité consultatif d'urbanisme publiques. Elle met en évidence les activités qui s'en viennent dans l'arrondissement, soit les activités de la Semaine québécoise des familles et également la distribution de fleurs, compost et paillis pour les citoyens le 18 mai 2019 dans les quatre districts de l'arrondissement. Elle informe les citoyens de la parution du bulletin de l'arrondissement « Le Tournesol », édition de l'été 2019, qui est distribué à toutes les adresses de l'arrondissement et les invite à en prendre connaissance. Elle termine en félicitant madame Fatima Bah, qui a obtenu le prix de « Bénévole de l'année - relève 13-17 ans » à la Fête des bénévoles.

Le conseiller, Josué Corvil, remercie madame Nathalie Vaillancourt, directrice de la Culture, des sports, des loisirs et du développement social et son équipe pour l'organisation de la Fête des bénévoles et salue tous les gagnants. Il souhaite la bienvenue à monsieur Jean-Sébastien Marcotte, commandant du PDQ 30 et salue les citoyens de foi musulmane en lien avec la période de réflexion et de ressourcement spirituel. Il souligne la Fête des mères et souhaite une bonne fête à toutes les mères présentes au conseil d'arrondissement. Il revient sur l'activité visant à fleurir Saint-Michel et sur la tenue d'une activité spéciale à l'école Bienville lors de la journée mondiale du livre. Il termine en mentionnant le bon travail des étudiants de l'école de design de l'UQAM qui ont contribué à des études sur la carrière Francon.

Le conseiller, Sylvain Ouellet, se dit bien en accord avec toutes les mentions apportées par monsieur Corvil et souligne le travail exceptionnel des cols bleus de l'arrondissement et les remercie en lien avec l'aide qu'ils apportent aux sinistrés de divers arrondissements. Il ajoute que ce travail exceptionnel peut occasionner un peu de retard dans le ménage du printemps dans l'arrondissement.

La conseillère, Rosannie Filato, remercie également les cols bleus et tous les membres du personnel de l'arrondissement qui ont offert leur aide aux sinistrés du printemps. Elle souligne la journée internationale des travailleurs ainsi que la Fête des mères. Elle souligne plusieurs initiatives dont le « Show de la faim » au profit des banques alimentaires de Villeray, les dix ans de l'organisme La Cenne et le programme « cyclistes avertis » de Vélo-Québec. Elle félicite toutes les initiatives de corvée de propreté des citoyens du quartier Villeray et invite les citoyens à participer à la distribution des fleurs. Elle remercie la CDC et tous les commerçants et citoyens tant pour l'organisation du Forum social de Villeray que pour leur présence à cet événement. Elle termine en mentionnant la promotion commerciale « Jarry Varry » qui aura lieu le 1^{er} juin sur la rue Jarry.

La conseillère, Mary Deros, souligne également le travail des employés de l'arrondissement en aide aux sinistrés et, en lien avec ce travail exceptionnel auprès d'autres arrondissements, elle demande la compréhension des citoyens relativement au ménage du printemps qui peut prendre un peu de retard. Elle remercie les associations et groupes de citoyens qui s'impliquent dans les corvées visant à embellir les parcs, les ruelles et la rue Liège du district de Parc-Extension. En terminant, elle souligne à son tour la distribution des fleurs dans Parc-Extension ainsi que la Fête des mères.

10.06 - Période de questions du public

À 19 h, la mairesse d'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions du public ». Les personnes ci-dessous ont adressé des questions :

Conformément à l'article 40 du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14004), la mairesse d'arrondissement entendra les trois premiers citoyens désirant intervenir sur le même sujet, pour laisser la chance aux autres citoyens de s'exprimer sur d'autres sujets qui les préoccupent.

Ronald Fitzsimmons	Salle de concert Joseph-François-Perrault et Marché Atlas
Costantinos Petsinis	Traverse de la rue difficile en raison du stationnement des camions à l'angle de la rue Jarry et de l'avenue Outremont
Sasha Miguel Dyck Holzinger	Immeuble à l'angle de la rue Ball et de l'avenue Outremont
Marc-André Vinet	Vignettes de stationnement sur la rue Berri
Eric Allen Junior	Suivi de l'avis de motion - clos de voirie
Jean Panet Raymond	Plan directeur sur la carrière Francon
Lorraine Dubuc	Délai de relocalisation des organismes du « pôle aîné » du Centre Lajeunesse
Pierre Godbout	Engagement de relocalisation des organismes pour aînés pour décembre 2019
Michèle Perron	Relocalisation des organismes pour aînés
Guy Fredette	Lettre sur la relocalisation du Centre de loisirs des sourds de Montréal
Éric Darier	Sécurité des piétons aux intersections St-Laurent/Clark et De Castelnau
Fatima Bah	Clos de voirie à la carrière Francon

À 20 h

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO, Sylvain OUELLET, Mary DEROS, Josué CORVIL

et résolu :

de prolonger la période de questions afin de permettre à tous les citoyens inscrits d'être entendus.

Adopté à l'unanimité.

Lariccia Saverio	Projet de reconstruction non terminé sur l'avenue Léonard-De Vinci et plantation d'arbres
Geneviève Breault	Lutte à la gentrification
Catherine Lussier	Lutte à la gentrification
Tubiana Laurent	Manque d'écoles à la CSDM pour accueillir des élèves et évolution concernant la ligue de volley-ball
Normand Boucher	Place De Castelnau

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyens, la mairesse de l'arrondissement déclare la période de questions close à 20 h 35.

10.07 - Période de questions des membres du conseil

À 20 h 35, la mairesse de l'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions des membres du conseil ». Aucune question n'est soulevée et la période de questions est close.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 15.01 à 15.03 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA19 14 0108

Proclamation de la Semaine québécoise des familles du 13 au 19 mai et de la Journée internationale des familles le 15 mai 2019.

CONSIDÉRANT l'importance de la reconnaissance de la famille comme premier milieu de vie des personnes et de l'intergénération;

CONSIDÉRANT l'importance de la contribution des familles au développement et au mieux-être social, culturel et économique de la collectivité;

CONSIDÉRANT que la municipalité est le palier de gouvernement le plus près du quotidien et du milieu de vie des familles;

CONSIDÉRANT que l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension s'est doté d'un Plan d'action Familles en décembre 2007;

CONSIDÉRANT que l'élaboration de ce Plan d'action se fera en concertation avec les principaux partenaires Suivant dans le secteur « familles » de l'arrondissement;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

que les membres du conseil d'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension proclament la Semaine québécoise des familles du 13 au 19 mai 2019, sous le thème « C'est le temps d'un vrai Québec Famille » et la Journée internationale des familles, le 15 mai 2019.

Adopté à l'unanimité.

15.01

CA19 14 0109

Proclamation de la Semaine de la sécurité civile du 5 au 11 mai 2019.

ATTENDU que la Semaine de la sécurité civile est une initiative de sensibilisation nationale qui a lieu chaque année, depuis 1996;

ATTENDU que la Semaine de la sécurité civile sert à nous rappeler qu'il est important d'être prêt pour faire face à diverses situations d'urgence telles une inondation, une longue panne de courant ou des vents violents;

ATTENDU que cette semaine incite les citoyens à prendre des mesures simples, comme connaître les risques, préparer un plan d'urgence et avoir une trousse de secours, afin d'être mieux préparés à faire face à tout type d'urgence;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

que les membres du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension proclament la semaine du 5 au 11 mai 2019, Semaine de la sécurité civile, sous le thème « Soyez prêt en cas d'urgence ».

Adopté à l'unanimité.

15.02

CA19 14 0110

Proclamation de la Semaine nationale des soins palliatifs du 5 au 11 mai 2019.

ATTENDU que la Semaine nationale des soins palliatifs donne l'occasion aux Canadiens de tous les horizons, de toutes les croyances et de toutes les valeurs, de réfléchir à l'importance de la qualité de vie dans les derniers moments de la vie;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

que les membres du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension proclament la semaine du 5 au 11 mai 2019, Semaine nationale des soins palliatifs, sous le thème « MYTHE ou RÉALITÉ » et invitent les citoyennes et citoyens à tester leurs connaissances, via les réseaux sociaux tout au long de la semaine.

Adopté à l'unanimité.

15.03

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA19 14 0111

Octroyer un contrat à Creusage RL (9083-0126 Québec inc.), plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux d'excavation pneumatique et travaux connexes, aux prix de sa soumission, soit au montant de 395 514 \$, taxes incluses - appel d'offres public 19-17370 (2 soumissionnaires).

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'octroyer un contrat à Creusage RL (9083-0126 Québec inc.), plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux d'excavation pneumatique et travaux connexes, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 395 514 \$, taxes incluses - appel d'offres public 19-17370 (2 soumissionnaires);
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1184969021

CA19 14 0112

Octroyer un contrat à Excavation Vidolo Itée, plus bas soumissionnaire conforme, pour la location d'un camion semi-remorque à benne basculante avec opérateur et entretien, aux prix de sa soumission, soit au montant de 144 691,44 \$, taxes incluses - appel d'offres public 19-17568 (3 soumissionnaires).

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'octroyer un contrat à Excavation Vidolo Itée, plus bas soumissionnaire conforme, pour la location d'un camion semi-remorque à benne basculante avec opérateur et entretien, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 144 691,44 \$, taxes incluses - appel d'offres public 19-17568 (3 soumissionnaires);
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1194969004

CA19 14 0113

Octroyer un contrat à Axo Construction (9168-5941 Québec inc.), plus bas soumissionnaire conforme, pour la location d'une scie à béton avec opérateur, entretien et accessoires, aux prix de sa soumission, soit au montant de 201 045,29 \$, taxes incluses - appel d'offres public 19-17567 (5 soumissionnaires).

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'octroyer un contrat à Axo Construction (9168-5941 Québec inc.), plus bas soumissionnaire conforme, pour la location d'une scie à béton à lame de 30 pouces avec opérateur, entretien et accessoires, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 201 045,29 \$, taxes incluses - appel d'offres public 19-17567 (5 soumissionnaires);
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1184969024

CA19 14 0114

Autoriser une dépense maximale de 1 352 426,38 \$, taxes incluses, à Groupe Sodem inc., pour la prolongation du contrat d'administration et de gestion de la piscine intérieure Saint-Roch, pour la période du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2022, dans le cadre de l'appel d'offres public 16-15188.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'autoriser une dépense maximale de 1 352 426,38 \$, taxes incluses, à Groupe Sodem inc., pour la prolongation du contrat d'administration et de gestion de la piscine intérieure Saint-Roch, pour la période du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2022, conformément à la première option de prolongation identifiée à l'article 5 de la section III de l'appel d'offres public 16-15188;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1198217001

CA19 14 0115

Octroyer un contrat à Construction Tro-MAP inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de reconstruction de trottoirs avec saillies dans les districts de Saint-Michel et de François-Perrault, aux prix de sa soumission, soit au montant de 1 835 679,35 \$ et autoriser une dépense maximale de 2 089 920,94 \$, taxes incluses (contingences : 183 567,94 \$; incidences : 70 673,65 \$) - appel d'offres public PRR-19-04 - 5 soumissionnaires.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'octroyer un contrat à Construction Tro-MAP inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de reconstruction de trottoirs avec saillies dans les districts de Saint-Michel et de François-Perrault, aux prix de sa soumission, soit au montant maximal de 1 835 679,35 \$, taxes incluses - appel d'offres public PRR-19-04 (5 soumissionnaires);
2. d'autoriser des contingences de 183 567,94 \$, taxes incluses;
3. d'autoriser des incidences de 70 673,65 \$, taxes incluses;
4. d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1191124004

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA19 14 0116

Octroyer un contrat à Axo Construction (9168-5941 Québec inc.), plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de reconstruction de trottoirs avec saillies dans les districts de Villeray et de Parc-Extension, au montant de 2 157 166,70 \$ et autoriser une dépense maximale de 2 455 934,29 \$, taxes incluses (contingences : 215 716,67 \$; incidences : 83 050,92 \$) - appel d'offres public PRR-19-03 - 4 soumissionnaires.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

1. d'octroyer un contrat à Axo Construction (9168-5941 Québec inc.), plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de reconstruction de trottoirs avec saillies dans les districts de Villeray et de Parc-Extension, au montant maximal de 2 157 166,70 \$, taxes incluses - appel d'offres public PRR-19-03 (4 soumissionnaires);
2. d'autoriser des contingences de 215 716,67 \$, taxes incluses;
3. d'autoriser des incidences de 83 050,92 \$, taxes incluses;
4. d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1191124003

CA19 14 0117

Approuver et ratifier le renouvellement du bail par lequel la Ville de Montréal loue de la Commission scolaire de Montréal, l'immeuble situé au 7378, rue Lajeunesse (Centre Lajeunesse), d'une superficie totale d'environ 4 411,13 m², pour une période de six ans, à compter du 1^{er} janvier 2014, pour un loyer total de 1 793 357,37 \$, non taxable, et ce, à des fins communautaires et sportives.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

1. d'approuver et de ratifier le renouvellement du bail par lequel la Ville de Montréal loue de la Commission scolaire de Montréal, pour une période de six ans, à compter du 1^{er} janvier 2014, l'immeuble situé au 7378, rue Lajeunesse à Montréal, d'une superficie d'environ 4 411,13 m², à des fins communautaires et sportives, moyennant un loyer total de 1 793 357,37 \$, non taxable, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de renouvellement du bail;
2. d'autoriser la secrétaire d'arrondissement à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc Extension, la convention de renouvellement du bail;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1186025011

CA19 14 0118

Approuver et ratifier le renouvellement du bail par lequel la Ville de Montréal loue de la Commission scolaire de Montréal, l'immeuble situé au 4121, 42^e Rue (Centre René-Goupil), d'une superficie totale d'environ 2 302,04 m², pour une période de deux ans et demi, à compter du 1^{er} janvier 2018, pour un loyer total de 874 698,70 \$, non taxable, et ce, à des fins communautaires et sportives.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

1. d'approuver et de ratifier le renouvellement du bail par lequel la Ville de Montréal loue de la Commission scolaire de Montréal, pour une période de deux ans et demi, à compter du 1^{er} janvier 2018, l'immeuble situé au 4121, 42^e Rue à Montréal, d'une superficie d'environ 2 302,04 m², à des fins communautaires et sportives, moyennant un loyer total de 874 698,70 \$, non taxable, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de renouvellement du bail;
2. d'autoriser la secrétaire d'arrondissement à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc Extension, la convention de renouvellement du bail;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1196025001

CA19 14 0119

Autoriser une dépense maximale de 50 000 \$, taxes incluses, à même les surplus libres de l'arrondissement concernant des dépenses reliées à la « brigade herbe à poux 2019 », dont l'octroi d'un contrat gré à gré à l'organisme Ville en vert pour la gestion de cette brigade, au montant maximal de 44 437,84 \$, taxes incluses et approuver le projet de convention à cette fin.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

1. d'autoriser une dépense maximale de 50 000 \$, taxes incluses, à même les surplus libres de l'arrondissement, concernant des dépenses reliées à la « brigade herbe à poux 2019 » dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension;
2. d'octroyer un contrat gré à gré à l'organisme Ville en vert pour la gestion de la « brigade herbe à poux 2019 », au montant maximal de 44 437,84 \$, taxes incluses;
3. d'approuver le projet de convention de services professionnels à intervenir entre la Ville de Montréal et l'organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce montant;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1194969009

CA19 14 0120

Accorder un soutien financier non récurrent de 7 000 \$ à l'organisme Club l'Espoir jeunesse, pour l'année 2019, dans le cadre du dossier prioritaire de « Prévention de la délinquance et de la violence chez les jeunes » et approuver le projet de convention à cette fin.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 7 000 \$ à l'organisme Club l'Espoir Jeunesse, pour l'année 2019, dans le cadre du dossier prioritaire de « Prévention de la délinquance et de la violence chez les jeunes »;
2. d'approuver le projet de convention, à intervenir entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'autoriser madame Nathalie Vaillancourt, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, à signer la convention au nom de la Ville de Montréal;
4. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Les montants de 5 000 \$ et de 2 000 \$ seront respectivement assumés par la Ville-centre et l'arrondissement.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1197644005

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.11 à 20.13 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA19 14 0121

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 54 193 \$ à deux organismes de l'arrondissement, pour l'année 2019, dans le cadre du dossier prioritaire de la Politique de l'enfant, comme suit : 40 193 \$ à la Corporation d'éducation jeunesse et 14 000 \$ à Héberjeune de Parc-Extension et approuver les projets de convention à cette fin.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 54 193 \$ à deux organismes de l'arrondissement, pour l'année 2019, dans le cadre du dossier prioritaire de la Politique de l'enfant, comme suit :
 - 14 000 \$ à Héberjeune de Parc-Extension;
 - 40 193 \$ à Corporation d'éducation jeunesse;
2. d'approuver les projets de conventions, à intervenir entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
3. d'autoriser madame Nathalie Vaillancourt, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, à signer les conventions au nom de la Ville de Montréal;

4. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée par la Ville-centre.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1197644006

CA19 14 0122

Accorder un soutien financier non récurrent de 9 600 \$ au Regroupement des Éco-quartiers (REQ) en appui au projet de patrouilles vertes dans l'arrondissement pour la saison estivale 2019.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent de 9 600 \$ au Regroupement des Éco-quartiers (REQ) en appui au projet de patrouilles vertes dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension pour la saison estivale 2019;
2. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1194969002

CA19 14 0123

Octroyer un contrat à l'organisme sans but lucratif « Le Boulot vers ... », plus bas soumissionnaire conforme, pour la fabrication et la livraison de bacs en bois, aux prix de sa soumission, soit au montant de 44 409,09 \$, taxes incluses, à même les surplus de l'arrondissement - appel d'offres sur invitation 19-17583 (2 soumissionnaires).

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

1. d'octroyer un contrat à l'organisme sans but lucratif « Le Boulot vers... », plus bas soumissionnaire conforme, pour la fabrication et la livraison de bacs en bois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 44 409,09 \$, taxes incluses - appel d'offres sur invitation 19-17583 (2 soumissionnaires);
2. d'autoriser, à cette fin, une dépense maximale de 44 409,09 \$, taxes incluses, à même les surplus libres de l'arrondissement;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1194969011

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 30.01 à 30.04 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA19 14 0124

Recevoir le rapport consolidé faisant état, pour la période du 1^{er} au 31 mars 2019, de l'ensemble des décisions déléguées prises par l'arrondissement, dans l'exercice de ses pouvoirs délégués, en vertu du règlement RCA18-14009.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de recevoir le rapport consolidé faisant état, pour la période du 1^{er} au 31 mars 2019, de l'ensemble des décisions déléguées prises par l'arrondissement, dans l'exercice de ses pouvoirs délégués, en vertu du règlement RCA18-14009.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1191309006

CA19 14 0125

Autoriser le versement d'une contribution financière totale de 3 050 \$ à huit organismes de l'arrondissement, pris à même le budget discrétionnaire du conseil d'arrondissement pour l'année financière 2019, comme suit : FONDS DE LA MAIRESSE : 250 \$ au Club de l'âge d'or Boule de neige, 500 \$ à la Maison de la famille de St-Michel, 200 \$ à Vers Vous et 300 \$ au Centre communautaire Rendez-vous 50+; DISTRICT DE PARC-EXTENSION : 500 \$ à Atelier musical Panarmonia et 150 \$ à Ville en vert ; DISTRICT DE SAINT-MICHEL : 500 \$ à Comédiens et plus (COPS); DISTRICT DE VILLERAY : 500 \$ à Espace-famille Villeray et 150 \$ à Ville en vert, le tout pour diverses activités sociales.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'autoriser le versement d'une contribution financière totale de 3 050 \$ à huit organismes de l'arrondissement, pris à même le budget discrétionnaire du conseil d'arrondissement, pour l'année financière 2019 comme suit :

**FONDS DE LA MAIRESSE
MONTANT : 1 250 \$**

250 \$	au Club de l'âge d'or Boule de neige - pour leurs activités sociales
500 \$	à la Maison de la famille de St-Michel - pour la célébration de leur 26 ^e anniversaire et autres activités
200 \$	à Vers Vous - pour leurs activités diverses
300 \$	au Centre communautaire Rendez-vous 50+ - pour la journée internationale des aînés dans Saint-Michel

**PARC-EXTENSION
MONTANT : 650 \$**

500 \$	à Atelier musical Panarmonia - pour un projet multidisciplinaire de création
150 \$	à Ville en vert - pour la corvée annuelle de nettoyage du parc Jarry

**SAINT-MICHEL
MONTANT : 500 \$**

500 \$	à Comédiens et plus - pour le Festival interculturel de talents féminins
---------------	--

**VILLERAY
MONTANT : 650 \$**

500 \$	à Espace-famille Villeray - pour les activités de la Semaine québécoise pour la valorisation de la paternité
150 \$	à Ville en vert - pour la corvée annuelle de nettoyage du parc Jarry

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1196251001

CA19 14 0126

Autoriser une dépense maximale de 210 000 \$, taxes incluses, pour la fourniture d'enrobés bitumineux à DJL (Eurovia), en vertu de l'entente-cadre 1338038 et autoriser une dépense maximale de 75 000 \$, taxes incluses, pour la fourniture de béton pré-mélangé à Demix Béton, en vertu de l'entente-cadre 1340657.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'autoriser une dépense maximale de 210 000 \$, taxes incluses, pour la fourniture d'enrobés bitumineux à DJL (Eurovia) en vertu de l'entente cadre 1338038;
2. d'autoriser une dépense maximale de 75 000 \$, taxes incluses, pour la fourniture de béton pré-mélangé à Demix Béton, en vertu de l'entente-cadre 1340657;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1194518003

CA19 14 0127

Autoriser une affectation maximale de 160 000 \$ à même les surplus libres de l'arrondissement pour l'augmentation du marquage effectué par l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie visant à renforcer la sécurité des traverses piétonnes.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'autoriser une affectation maximale de 160 000 \$, à même les surplus libres de l'arrondissement, pour l'augmentation du marquage effectué par l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie visant à renforcer la sécurité des traverses piétonnes de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1194793001

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.01 à 40.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA19 14 0128

Accorder une dérogation mineure à l'article 49 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283), relativement au mode d'implantation d'un bâtiment dans le cadre de l'ajout d'un étage sur le bâtiment situé au 7668, 13^e Avenue, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (RCA02-14006).

La mairesse d'arrondissement explique les modalités de cette demande de dérogation mineure, et invite les personnes intéressées à se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Personne ne manifeste le désir de s'exprimer sur ce sujet.

Soumise, une demande de dérogation mineure à l'article 49 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283), relativement au mode d'implantation d'un bâtiment dans le cadre de l'ajout d'un étage sur le bâtiment situé au 7668, 13^e Avenue.

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé, à sa séance du 8 avril 2019, d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement RCA02-14006 sur les dérogations mineures;

ATTENDU que la présente séance publique a été dûment convoquée par avis publié sur le site Internet de l'arrondissement et au Bureau accès Montréal de l'arrondissement, le 18 avril 2019, afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA02-14006), une dérogation mineure à l'article 49 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) relativement au mode d'implantation d'un bâtiment dans le cadre de l'ajout d'un étage sur le bâtiment situé au 7668, 13^e Avenue.

Adopté à l'unanimité.

40.01 1196996007

CA19 14 0129

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant l'agrandissement du bâtiment situé au 7668, 13^e Avenue.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001), les pages 1, 9 et 10 des plans visant l'agrandissement du bâtiment situé au 7668, 13^e Avenue, estampillés en date du 15 avril 2019.

Adopté à l'unanimité.

40.02 1196996006

CA19 14 0130

Accorder une dérogation mineure à l'article 60 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) afin de permettre la construction d'un nouveau bâtiment sur le lot vacant au 7700, avenue des Érables, situé à l'angle de la rue Villeray et de l'avenue des Érables, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures de l'arrondissement (RCA02-14006).

La mairesse d'arrondissement explique les modalités de cette demande de dérogation mineure, et invite les personnes intéressées à se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Personne ne manifeste le désir de s'exprimer sur ce sujet.

Soumise, une demande de dérogation mineure à l'article 60 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283) afin de permettre la construction d'un nouveau bâtiment sur le lot vacant 3 043 578 du cadastre du Québec (7700, des Érables) situé à l'angle de la rue Villeray et de l'avenue des Érables.

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé, à sa séance du 8 avril 2019, d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement RCA02-14006 sur les dérogations mineures;

ATTENDU que la présente séance publique a été dûment convoquée par avis publié sur le site Internet de l'arrondissement et au Bureau accès Montréal de l'arrondissement, le 18 avril 2019, afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA02-14006), une dérogation mineure à l'article 60 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) afin de permettre la construction d'un nouveau bâtiment sur le lot vacant 3 043 578 du cadastre du Québec (7700, des Érables) situé à l'angle de la rue Villeray et de l'avenue des Érables.

Adopté à l'unanimité.

40.03 1195898011

CA19 14 0131

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant la construction d'un nouveau bâtiment de deux étages, destiné à accueillir deux logements, sur le lot vacant au 7700, avenue des Érables, situé à l'angle de la rue Villeray et de l'avenue des Érables.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001), les plans A011, A201, A202 et A301 datés du 29 mars 2019, préparés, signés et scellés par M. François Martineau, architecte, visant la construction d'un nouveau bâtiment de deux étages et deux logements sur le lot vacant 3 043 578 du cadastre du Québec et estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 9 avril 2019.

Adopté à l'unanimité.

40.04 1195898010

CA19 14 0132

Accorder une dérogation mineure aux articles 52 et 81 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) afin de permettre le projet d'agrandissement du bâtiment situé au 7998, rue Berri, rendant celui-ci dérogatoire à l'alignement de construction prescrit et à la proportion minimale de maçonnerie, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures de l'arrondissement (RCA02-14006).

La mairesse d'arrondissement explique les modalités de cette demande de dérogation mineure, et invite les personnes intéressées à se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Personne ne manifeste le désir de s'exprimer sur ce sujet.

Soumise, une demande de dérogation mineure aux articles 52 et 81 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283) afin de permettre le projet d'agrandissement du bâtiment situé au 7998, rue Berri, rendant celui-ci dérogatoire à l'alignement de construction prescrit et à la proportion minimale de maçonnerie.

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé, à sa séance du 8 avril 2019, d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement RCA02-14006 sur les dérogations mineures;

ATTENDU que la présente séance publique a été dûment convoquée par avis publié sur le site Internet de l'arrondissement et au Bureau accès Montréal de l'arrondissement, le 18 avril 2019, afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA02-14006), une dérogation mineure aux articles 52 et 81 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) afin de permettre le projet d'agrandissement du bâtiment situé au 7998, rue Berri, rendant celui-ci dérogatoire à l'alignement de construction prescrit et à la proportion minimale de maçonnerie.

Adopté à l'unanimité.

40.05 1195898009

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.06 à 40.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA19 14 0133

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001) les plans visant l'agrandissement, par l'ajout d'un étage et d'une construction hors toit, du bâtiment situé au 7998, rue Berri.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001) les plans A001, A300 et A302 datés du 11 avril 2019 et les plans A104, A301, A303, A351 et A352 datés du 29 mars 2019, préparés par M. Maurice Martel, architecte, visant l'agrandissement (ajout d'un étage et d'une construction hors toit) du bâtiment existant situé au 7998, rue Berri et estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 11 avril 2019.

Adopté à l'unanimité.

40.06 1195898008

CA19 14 0134

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant la construction d'un nouveau bâtiment de deux étages, avec construction hors toit, destiné à accueillir deux logements, sur le lot vacant au 8000, rue Berri.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001), les plans A001, A300 et A302 datés du 11 avril 2019 et les plans A104, A301, A303, A351 et A352 datés du 29 mars 2019, préparés par M. Maurice Martel, architecte, visant la construction d'un nouveau bâtiment de deux étages, avec construction hors toit, destiné à accueillir deux logements, sur le lot vacant 3 726 158 du cadastre du Québec (8000, rue Berri) et estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 11 avril 2019.

Adopté à l'unanimité.

40.07 1195898012

CA19 14 0135

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant la réfection des façades ainsi que la réfection du parvis du bâtiment situé au 8087, rue Berri (adresse principale : 502, rue Jarry Est).

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, les pages 8 à 13 et 17 des plans visant la réfection des façades ainsi que la réfection du parvis du bâtiment situé au 8087, rue Berri (adresse principale : 502, rue Jarry Est) et estampillés en date du 12 avril 2019.

Adopté à l'unanimité.

40.08 1196996005

CA19 14 0136

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant des travaux de transformation pour installer une nouvelle génératrice au 7750, avenue Christophe-Colomb.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, les plans intitulés « École Marie-Favery - remplacement de la génératrice », datés du 8 avril 2019, préparés par DMA architectes visant des travaux de transformation pour installer une nouvelle génératrice au 7750, avenue Christophe-Colomb et estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 9 avril 2019.

Adopté à l'unanimité.

40.09 1191010004

CA19 14 0137

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant l'agrandissement du bâtiment situé au 7535, rue Sagard.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001), les plans visant l'agrandissement du bâtiment situé au 7535, rue Sagard et estampillés en date du 9 avril 2019.

Adopté à l'unanimité.

40.10 1198053005

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.11 à 40.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA19 14 0138

Adopter la résolution PP19-14002 visant une demande d'autorisation pour la démolition de l'immeuble situé au 8901, boulevard Saint-Michel et la construction d'une école de trois étages en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003), en dérogation aux articles 24, 25, 62, 81, 413.0.1, 539 et 561 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) et recevoir le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 11 avril 2019.

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de résolution numéro PP19-14002 a été adopté par le conseil d'arrondissement le 2 avril 2019 en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04-14003);

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation s'est tenue le 11 avril 2019, dûment convoquée par avis paru sur le site Internet de l'arrondissement et affiché au Bureau accès Montréal de l'arrondissement le 3 avril 2019;

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de l'assemblée de consultation fut reçu par le conseil d'arrondissement à sa séance du 7 mai 2019;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 123.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, une disposition visant la réalisation d'un projet d'équipement collectif n'est pas susceptible d'approbation référendaire;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

1. d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003), et ce, malgré les dispositions des articles 24, 25, 62, 81, 413.0.1, 539 et 561 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283), la résolution PP19-14002 à l'effet d'autoriser la démolition de l'immeuble portant le numéro civique 8901, boulevard Saint-Michel et la construction d'une école de trois étages aux conditions suivantes :
 - que le pourcentage de maçonnerie sur la façade Saint-Michel ne soit pas inférieur à 65 % et que celui sur la façade de la 12^e Avenue soit conforme à l'article 81 du Règlement de zonage (01-283);
 - que tout parement métallique utilisé ait une épaisseur minimale de 3,0 mm;
 - que tout appentis mécanique sur le toit du bâtiment soit revêtu de panneaux métalliques et de persiennes;
 - qu'une garantie monétaire d'une valeur de 50 316,57 \$ visant la protection des arbres publics soit déposée préalablement à l'émission du permis de démolition pour le bâtiment existant et que cette garantie soit retenue jusqu'à la fin des travaux de construction et d'aménagement paysager;
 - que le pourcentage de verdissement au niveau du sol ne soit pas inférieur à 20 %;
 - qu'une bande végétalisée d'une largeur minimale de 2 mètres soit aménagée entre la cour d'école et les limites de propriété;
 - qu'une clôture en métal ornemental soit installée autour de la cour d'école;
 - que l'œuvre d'art « Le grand cerf-volant » soit conservée et intégrée au projet;
 - qu'au moins une œuvre d'art intégrée au projet soit visible depuis le domaine public;
 - que, dans le cas d'un agrandissement faisant l'objet d'une demande de permis à l'intérieur de 36 mois de l'adoption finale de la présente résolution du projet particulier, l'ensemble du bâtiment soit assujéti à une révision architecturale en fonction des objectifs et critères applicables aux nouvelles constructions.

Un permis de démolition visant l'immeuble faisant l'objet de la présente autorisation peut être émis avant l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale de la nouvelle construction.

La présente autorisation deviendra nulle et sans effet si les travaux ne sont pas débutés dans les 36 mois suivant son entrée en vigueur.

Adopté à l'unanimité.

40.11 1198053002

CA19 14 0139

Donner un avis de motion, présentation et adoption du premier projet de Règlement 01-283-106 modifiant le Règlement de zonage 01-283 de l'arrondissement à l'égard de certaines dispositions concernant les dépassements autorisés et les agrandissements.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par la mairesse d'arrondissement Giuliana Fumagalli, de la présentation pour adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du Règlement 01-283-106 modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283) à l'égard de certaines dispositions concernant les dépassements autorisés et les agrandissements.

ADOPTION DU PREMIER PROJET

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

1. d'adopter le premier projet de Règlement 01-283-106 modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283) à l'égard de certaines dispositions concernant les dépassements autorisés et les agrandissements;
2. de mandater la secrétaire d'arrondissement afin de fixer une date et une heure pour la tenue d'une assemblée de consultation relative à ce projet de règlement.

Adopté à l'unanimité.

40.12 1195898013

CA19 14 0140

Adopter le Règlement RCA18-14009-1 intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés ».

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du Règlement RCA18-14009-1 intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés » a été donné le 2 avril 2019;

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement RCA14-14001-2 et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

d'adopter le Règlement RCA18-14009-1 intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés ».

Adopté à l'unanimité.

40.13 1191766001

CA19 14 0141**Édicter les ordonnances pour la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement, pour les mois d'avril à décembre 2019.**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

1. d'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés au tableau joint dans la section « pièces jointes » au sommaire décisionnel;
2. d'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (RCA17-14002), l'ordonnance jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la programmation des événements dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension des mois d'avril à décembre 2019, dont le tableau est joint dans la section « pièces jointes » au sommaire décisionnel;
3. d'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, art. 3 et 8), l'ordonnance jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, ainsi que de consommer des boissons alcoolisées selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la programmation des événements dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension des mois d'avril à décembre 2019, dont le tableau est joint dans la section « pièces jointes » au sommaire décisionnel;
4. d'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1, art. 3, al. 8), l'ordonnance jointe à la présente, permettant la fermeture de rues, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la programmation des événements dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension des mois d'avril à décembre 2019, dont le tableau est joint dans la section « pièces jointes » du sommaire décisionnel;
5. d'édicter, en vertu du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283, art. 516), l'ordonnance jointe à la présente, permettant d'afficher des enseignes publicitaires, à l'occasion d'un événement, d'une fête ou d'une manifestation, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la programmation des événements dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension des mois d'avril à décembre 2019, dont le tableau est joint dans la section « pièces jointes » au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

40.14 1196251002

CA19 14 0142**Édicter une ordonnance autorisant la fermeture de la rue Legendre, entre la rue D'Iberville et le boulevard Saint-Michel, dans le cadre des activités de promotion commerciale, du 12 au 16 juin 2019 et du 21 au 25 août 2019.**

CONSIDÉRANT que la fermeture des rues à la circulation s'inscrit dans l'objectif de soutien aux associations de commerçants qui réalisent des promotions commerciales;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

1. d'approuver la tenue de l'événement « Promotion commerciale sur la rue Legendre Est et sur le boulevard Saint-Michel » qui se tiendra aux dates et heures suivantes :
 - 12 juin 2019 de 8h30 à 18h00;
 - 13 et 14 juin 2019 de 8h30 à 21h00;
 - 15 et 16 juin 2019 de 8h30 à 17h00;
 - 21 août 2019 de 8h30 à 18h00;
 - 22 et 23 août 2019 de 8h30 à 21h00;
 - 24 et 25 août 2019 de 8h30 à 17h00;
2. d'édicter une ordonnance autorisant la fermeture de la rue Legendre Est, entre la rue D'Iberville et le boulevard Saint-Michel, pour cette période.

Adopté à l'unanimité.

40.15 1198343001

CA19 14 0143

Édicter les ordonnances autorisant la tenue de l'événement Jarry Varry, dans le cadre des activités de promotion commerciale, le 1^{er} juin 2019 sur la rue Jarry Est entre les rues Saint-Gérard et Saint-Hubert.

CONSIDÉRANT que la fermeture des rues à la circulation s'inscrit dans l'objectif de soutien aux associations de commerçants qui réalisent des promotions commerciales;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

1. d'approuver la tenue de l'événement de promotion commerciale Jarry Varry sur la rue Jarry Est entre les rues Saint-Gérard et Saint-Hubert;
2. d'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1, art. 3, al. 8), l'ordonnance jointe au sommaire décisionnel, permettant la fermeture de la rue Jarry Est entre les rues Saint-Gérard et Saint-Hubert du 1^{er} juin à 6 h au 2 juin 2019 à 6 h;
3. d'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (RCA17-14002), l'ordonnance jointe au sommaire décisionnel, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur le 1^{er} juin 2019 de 10 h à 23 h ainsi que des opérations de chargement et de déchargement de véhicules lourds et de conteneurs du 1^{er} juin à 6 h au 2 juin 2019 à 6 h;
4. d'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, art. 3 et 8), l'ordonnance jointe au sommaire décisionnel, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, ainsi que de consommer des boissons alcoolisées le 1^{er} juin 2019 de 10 h à 23 h.

Adopté à l'unanimité.

40.16 1198343002

Levée de la séance

À 20 h 50, la séance est levée.

70.01

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Giuliana FUMAGALLI
Mairesse d'arrondissement

Lyne DESLAURIERS
Secrétaire d'arrondissement

J'approuve toutes les résolutions, tous les règlements et ordonnances contenus au présent procès-verbal comme si je les avais signés individuellement.

Giuliana FUMAGALLI
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 4 juin 2019.